



MIROIRS DE SÉCURITÉ INCASSABLES  
POUR AGGLOMÉRATIONS  
Conformes à la réglementation française



POUR SÉCURISER  
LES ROUTES DE VOTRE  
COMMUNE, CHOISISSEZ  
LA QUALITÉ VIALUX®

# OPTEZ POUR LA QUALITÉ VIALUX®



Choisir VIALUX®, c'est faire le choix d'une solution durable garantissant la sécurité de vos concitoyens.



**Incassable**



**Traitée anti-UV**



**Garantie intégrale**

Cadre, optique et fixation



**Conforme à la réglementation française\***



**Fabrication française**

ISO 14001



**Expédition en 48h**



Retrouvez tous les certificats et tests de résistance VIALUX®



# COMMENT BIEN CHOISIR VOTRE MIROIR D'AGGLOMÉRATION VIALUX® ?



Prenez connaissance de la **réglementation en vigueur** en agglomération

« [...] En agglomération, le miroir peut être utilisé sous réserve que les conditions suivantes soient remplies :

- > Mise en place d'un régime de priorité, avec l'obligation d'un arrêt STOP sur la branche du carrefour où les conditions de visibilité ont entraîné l'utilité du miroir
- > Distance entre la ligne d'arrêt et le miroir inférieure à 15 mètres
- > Trafic essentiellement local sur la route où est implanté le STOP précité
- > Limitation de vitesse sur la route prioritaire inférieure ou égale à 60 km/h
- > Implantation à plus de 2,30 mètres de hauteur [...] »

**Les miroirs doivent être inclus sur un fond rayé noir et blanc.**

**A**



Déterminez la taille du miroir la mieux adaptée en fonction de la distance qui le séparera de l'automobiliste :

**B**



- Moins de 8 mètres → format 600 x 400 mm
- Entre 8 et 10 mètres → format Ø 600 mm
- Entre 10 et 15 mètres → format 800 x 600 mm

Choisissez la qualité d'optique et le niveau de garantie souhaités :



**C**

	Polymir 3 Garantie ans	P.A.S. 5 Garantie ans	Inox 10 Garantie ans
Incassable	•	•	•
Léger, indéformable, résistant aux chocs	•	•	•
Traitement de surface anti-UV	•	•	•
Traitement anti-rayures et antistatique		•	
Acier inoxydable insensible aux UV			•
Durée de garantie (optique, cadre et fixation)	<b>3 ans</b>	<b>5 ans</b>	<b>10 ans</b>

\*Art. 14 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

# MIROIRS RÉGLEMENTAIRES D'AGGLOMÉRATION AVEC CADRE NOIR ET BLANC

## QUALITÉ POLYMR® ET P.A.S®



DISTANCE MAXI DE L'UTILISATEUR AU MIROIR	OPTIQUE (mm)		CADRE (mm)	QUALITÉ POLYMR	QUALITÉ P.A.S
8 mètres	600 x 400		900 x 600	<b>574</b>	<b>976</b>
10 mètres	Ø 600		900 x 900	<b>566</b>	<b>966</b>
15 mètres	800 x 600		1200 x 900	<b>576</b>	<b>978</b>



## QUALITÉ INOX ET INOX ANTI-GIVRE/ANTI-BUÉE\*



DISTANCE MAXI DE L'UTILISATEUR AU MIROIR	OPTIQUE (mm)		CADRE (mm)	QUALITÉ INOX	QUALITÉ INOX ANTI-GIVRE/ANTI-BUÉE
8 mètres	600 x 400		900 x 680	<b>874</b>	<b>874 AB</b>
10 mètres	Ø 600		930 x 930	<b>866</b>	<b>866 AB</b>
15 mètres	800 x 600		1200 x 910	<b>876</b>	<b>878 AB</b>



**ACCESSOIRES** Poteaux disponibles pour tous les modèles  
Film chauffant anti-givre/anti-buée pour les miroirs qualité Polymir® et P.A.S®

\*Sans installation électrique.

Pour être sûr de bien choisir votre miroir, utilisez le guide Vialux® accessible en scannant ce QR code



Distribué par :